

NIGERIA : L'EXPULSION DES ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE DE SÉJOUR

L'expulsion par le Nigeria de tous les étrangers en situation irrégulière de séjour a eu un profond retentissement dans les pays occidentaux et a donné lieu à des prises de position défavorables envers ce pays et son gouvernement. Par l'ampleur du mouvement de population (1 à 2 millions de personnes), le court délai de 15 jours (17-31 janvier) accordé pour obtempérer, les conditions matérielles de cette migration, tous les éléments d'une situation dramatique pouvant justifier de telles réactions étaient effectivement rassemblés. Même s'il n'est pas sûr que l'intérêt manifesté en Occident pour cette affaire ne soit pas sans rapport avec nos propres problèmes d'immigration, il demeure que cette expulsion a été décidée sans prendre sérieusement en considération les souffrances humaines qu'elle pouvait provoquer.

Maintenant que la mesure a été prise et appliquée, deux questions se posent :

- Qu'est-ce qui a amené le gouvernement nigérian à prendre une telle décision ?
- Quelles conséquences a-t-elle et va-t-elle avoir ?

On ne peut pas analyser cette mesure sans faire référence au contexte dans lequel elle a été prise : succession d'émeutes violentes à Kano, Kaduna et Maïduguri, agitation dans les universités, incendies criminels d'immeubles officiels, difficultés économiques dues à la mévente du pétrole et, surtout, lancement de la campagne électorale pour les élections générales d'août 1983. Pour le parti au pouvoir, le NPN, cette situation était extrêmement difficile à gérer. Après trois années de pouvoir et malgré la réputation d'intégrité du président Shehu Shagari, le soutien populaire de ce parti s'est érodé et son image dans l'opinion publique s'est dégradée avec le développement de la corruption à tous les échelons du système politico-administratif. La population est devenue consciente des vices du système et le renouvellement des émeutes dans le Nord nigérian démontre la vigueur du courant justicialiste « purificateur » dans les masses urbaines pauvres. Une grande purge de l'administration, comme celle menée en 1975 et 1976 par le général Murtala Mohammed, serait incontestablement populaire. Or le NPN ne peut conduire un tel nettoyage car il en serait lui-même victime ; il ne

peut non plus pratiquer une politique clientéliste de grande envergure car la mévente du pétrole brut prive le gouvernement de moyens financiers et l'oblige à faire des coupes dans tous les budgets. Pour le parti du président Shagari, les élections générales représentent donc un enjeu difficile car il doit rafraîchir son image publique tout en conduisant une politique d'austérité, fatale sous toutes les latitudes aux hommes politiques en place.

Dans ce contexte, l'expulsion des étrangers en situation irrégulière de séjour apparaît à première vue comme une initiative commode et efficace : initiative commode car, dans ce pays marqué par l'intensité des oppositions ethniques et religieuses, l'importance des disparités de richesses et la permanence des conflits d'intérêts entre les États et le gouvernement fédéral, l'expulsion des immigrés est le type de décisions qui fait l'unanimité. De plus, en la prenant, le Nigeria n'enfreint aucune des règles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest : le protocole qui lie ces États ne prévoit qu'une autorisation de séjour limitée à 90 jours pour les ressortissants de la Communauté non titulaires de visa. L'incapacité du Nigeria à mettre en place une politique de contrôle de l'immigration a fait que cette règle a été interprétée de manière extensive : aux immigrants attirés par le boom pétrolier dans les années 1970 se sont jointes récemment les personnes fuyant la sécheresse persistante dans les pays du Sahel et les troubles politiques du Ghana.

Dans une vision macro-économique simpliste, cette population représente une charge pour le Nigeria, car elle augmente la demande en produits alimentaires et accentue les tensions sociales de toutes sortes qui peuvent exister dans une société encore marquée par la rareté. L'expulsion permet, pourrait-on penser, de supprimer cette charge, en réduisant globalement la consommation sans toucher au niveau de vie des nationaux. Décidée après les mesures d'austérité de janvier 1983 qui visaient à réduire les importations, ce serait ainsi une mesure économique rationnelle qui aurait de plus une efficacité politique car on a pu constater que la majorité de ces immigrés étaient d'origine ghanéenne. En renvoyant au Ghana tous ses ressortissants qui ont « voté avec leurs pieds » en quittant le pays, on place le régime du lieutenant Rawlings dans une situation difficile qui peut l'amener à prendre des mesures impopulaires et diminuer son prestige parmi les officiers nigériens qui seraient tentés par une aventure similaire.

Le déroulement de cette expulsion a été marqué par les longues journées d'attente aux postes frontière, à l'aéroport d'Ikeja et sur le quai d'Apapa. Les moyens logistiques et sanitaires qui auraient dû accompagner cette expulsion ont fait défaut mais mentionnons à la décharge du Nigeria que de tels moyens n'existent pas plus pour les nationaux nigériens qui souffrent en permanence de transports inadéquats et de conditions sanitaires insuffisantes. La lenteur que le Ghana a mis pour rouvrir sa frontière a beaucoup contribué aussi à dramatiser la situation aux yeux des immigrés qui se sentaient abandonnés de tous.

Cette mesure a été favorablement accueillie par la presse et la population nigériane qui se souvenaient encore de l'expulsion des travailleurs agricoles Igbo de l'île de Fernando Po et de celle des commerçants Yoruba du Ghana en 1969. Mais, si cette décision a provoqué un certain apaisement dans la société nigériane, elle n'a pas fait disparaître les causes structurelles qui avaient été à son origine. Un certain nombre de postes de travail ont été effectivement libérés, mais pour le secteur de la construction, le plus touché par cette mesure, l'expulsion a permis à de nombreuses entreprises de procéder à un ajustement en douceur de leurs effectifs imposé par la diminution de l'activité. Cette expulsion n'a pas résolu le problème de la main d'œuvre qualifiée qui fait défaut au Nigeria. Malgré l'arrêté d'expulsion, cette main d'œuvre est en train de revenir au Nigeria, souvent à la demande des entreprises. Les travailleurs cherchent maintenant à obtenir un statut régulier, mais la lenteur de l'administration de l'immigration décourage souvent les personnes les mieux intentionnées et on peut penser que si les conditions de surveillance aux frontières ne s'améliorent pas, une nouvelle population d'immigrés illégaux va se constituer.

A la différence des institutions humanitaires occidentales, les réactions des États ont été très limitées. En Afrique, elles ont été pratiquement inexistantes, car, outre le passif d'expulsions et de problèmes de frontière qu'ont presque tous les États, chacun est conscient que la vraie raison de cette mesure est la mévente du pétrole brut. Malgré les références permanentes au protocole de la CEAO sur la liberté de mouvement des personnes, qui ont été formulées par ceux qui critiquaient la mesure prise, aucun des États membres n'a remis en question sa participation à la Communauté. Mais chacun sent bien qu'une telle communauté ne peut se constituer sur des accords flous et qu'une rediscussion du contenu du protocole est nécessaire pour le maintien et le développement de l'organisation. Pour ses partenaires, en tous cas, le Nigeria aura montré sa fragilité et perdu son aura de géant protecteur de l'Afrique de l'Ouest.